

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1286

20 mai 2014

### SOMMAIRE

Altomare S.A. ....	61725	Kaplumba .....	61719
Alu-Concept S.à r.l. ....	61699	La Vital S. à r.l. ....	61720
Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l. ...	61699	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	
Blue Bird Immo S.A. ....	61717	.....	61720
Carbon Finance S.A. ....	61709	Linear System S.A. ....	61720
Catania S.à r.l. ....	61700	Livin Real Estate .....	61719
C.F.T. Finance S.A.-SPF .....	61718	Lucy V Finance S.à r.l. ....	61710
Cheyne Special Situations Investments		NDPB Ventures S.A. ....	61724
(No. 3) S.à r.l. ....	61700	Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co.	
Coditel Management S.à r.l. ....	61691	S.à r.l. ....	61724
C.O.G.P.-SPF .....	61718	Overlord R4 S.à r.l. ....	61725
Eclat Investments S.A. ....	61691	Piklift S.A. ....	61702
Enet Investments S.A. ....	61723	Rigby S.A. ....	61723
EQT BW S.A. ....	61682	Sandhurst Investholding S.A. ....	61717
Evia Finance S.à r.l. ....	61722	Sifold S.A. ....	61726
FS Invest S.à r.l. ....	61712	Société Générale Life Insurance Broker SA	
Future Investments 2005 S.A. ....	61725	.....	61690
German Logistics Holdings S.à r.l. ....	61724	Trap 4 S.à r.l. ....	61726
Gevrey Investissement S.à r.l. ....	61710	Vitis Life S.A. ....	61721
Halym SA .....	61723	Weiler-Bau (Lux) GmbH .....	61721
Hestia S.A. ....	61722	WS Invest S.C.A., SICAV-FIS .....	61722
Intaj Luminus S.à r.l. ....	61703	Yineal Investments S.à r.l. ....	61721
In Vogue S.à r.l. ....	61702		

**EQT BW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 182.675.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of January,  
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

**THERE APPEARED:**

Croissant Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organised under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, The Netherlands, having its registered office at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4<sup>th</sup> Floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ, Schiphol, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 59389494,

represented by Raphaëlle Marcel, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 6 January 2014.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That “Croissant Holding B.V.” is the sole shareholder of EQT BW S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.675, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 5 November 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

2) That the share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create one (1) new class of ordinary shares of the Company (the “Ordinary Shares”), each Ordinary Share having a nominal value of one (EUR 1) and to convert the existing thirty-one thousand (31,000) shares of the Company into thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to create one (1) new class of mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), each MRPS having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new class of MRPS and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million forty-eight thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,048,320) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to one million seventy-nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,079,320) by creation and the issue of five hundred and eight thousand six hundred and sixty (508,660) Ordinary Shares and five hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty (539,660) MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

*Subscription and paying up*

Thereupon, Croissant Holding B.V., prenamed, has subscribed to five hundred and eight thousand six hundred and sixty (508,660) new Ordinary Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a share premium of four million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and eighty-eight Euro (EUR 4,552,988) and to five hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty (539,660) new MRPS of a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a share premium of forty-two million nine hundred and forty-eight thousand three hundred and forty Euro (EUR 42,948,340).

Such new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) with an aggregate share premium of forty-seven million five hundred one thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 47,501,328) are paid up by a contribution in cash for a total amount of forty-eight million five hundred forty-nine thousand six hundred and forty-eight Euro (EUR 48,549,648) out of which: (i) one million forty-eight thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,048,320) shall be allocated to the corporate capital of the Company, (ii) four million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and eighty-eight Euro (EUR 4,552,988) shall be allocated to the share premium account attached to the Ordinary Shares and (iii) forty-

two million nine hundred and forty-eight thousand three hundred and forty Euro (EUR 42,948,340) shall be allocated to the share premium account attached to the MRPS.

Evidence of the aforementioned payments has been given.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million seventy-nine thousand three hundred and twenty Euro (EUR 1,079,320) divided into:

- five hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty (539,660) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- five hundred and thirty-nine thousand six hundred and sixty (539,660) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”);

having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Ordinary Shares and the MRPS are each referred to as a “Class of Shares”. “Shares” means the Shares of any Class of Shares and “Share” shall be construed accordingly.

“Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

6.2. The general meeting of Shareholders may create a share premium account or any freely distributable reserve account that they may deem necessary or appropriate. Such share premium or reserve is at the free disposal of the general meeting of shareholders.

6.3. All amounts paid into the Company by any Shareholder by way of (i) contributions to the equity of the Company without issuance of new MRPS, Ordinary Shares or (ii) share premium upon the issuance of new MRPS, Ordinary Shares shall be allocated to a capital contribution reserve account or a share premium reserve account, respectively, created exclusively for the relevant Class of Shares. Such capital contribution reserve and/or share premium shall be attached to such Class of Shares only, and only the holders of Shares in such Class of Shares shall be entitled to that capital contribution reserve and/or share premium reserve (as the case may be).”

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the article 7 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 7. Shares.**

7.1. Each Ordinary Share is entitled to one (1) vote. The MRPS are nonvoting shares as set forth in Article 44 of the Law and article 8.1 of the Articles. The Shares may be represented, at the owner’s option, by a certificate representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law and the Articles, redeem its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.”

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to insert a new article 8 of the articles of association of the Company and to subsequently renumber the following articles of the articles of association. The new article 8 shall be read as follows:

**“ Art. 8. Mandatory redeemable preferred shares.**

8.1. Holders of MRPS are entitled to vote in every general meeting of Shareholders called upon to deal with all matters in relation to MRPS (e.g. the determination of the Cumulative Dividend Right (as defined in article 16 below) attached to any MRPS, the actual dividend distribution on the MRPS, the conversion of the MRPS into Ordinary Shares).

Furthermore, in accordance with Article 46 of the Law, the holders of MRPS are entitled to vote in every general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the Cumulative Dividend Right attaching to the MRPS;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the corporate purpose of the Company;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

Except where the Law or the Articles provide otherwise, the holders of MRPS are not entitled to voting rights in addition to the aforesaid and the below.

The holders of MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Cumulative Dividend Right has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all Cumulative Dividend Rights shall have been paid in full.

In the cases where the MRPS holders are entitled to vote, the Ordinary Shares of the Company shall carry one vote per share and the MRPS shares shall carry one vote per share.

Without prejudice of the foregoing, the holders of the MRPS are entitled to receive the same convening notices, documents, reports and information as the holders of Ordinary Shares.

8.2 MRPS issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided in these Articles, all subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable at the request of the Company partially or in full at the latest ten (10) years after their issuance (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption shall take place pursuant to a decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The redemption of MRPS can only be made using (i) sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of MRPS Reserves Accounts) or (ii) the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of each MRPS shall correspond to the nominal amount, plus any amount of share premium or other reserve amount paid in connection to the subscription or the acquisition of the MRPS being redeemed, plus any accrued but unpaid, accumulated Cumulative Dividend Right (the "Redemption Price").

Once redeemed, such MRPS shall immediately thereafter be cancelled by a decision of the general meeting of the Shareholders.

Where a decision to redeem MRPS has been taken, the payment of the applicable Redemption Price on the MRPS to be redeemed may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient funds available for payment to redeem the MRPS. In such case, the Company shall still redeem the MRPS and shall pay at the time of the redemption that part of the Redemption Price, which the Company is capable of paying with the funds available for payment. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay to the former MRPS holders when it has sufficient funds available to do so, the balance of any amounts owing in respect of such redemption.

If the Law does not allow the Company to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS, which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS holder.

At least five (5) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered holder of the MRPS to be redeemed, at his or her address last shown in the register of Shares of the Company, notifying such holder of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price, the formalities necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the determination of the Redemption Price, as provided for in this article 8. Any failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the redemption.

Each holder of MRPS to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such MRPS to the Company. The Redemption Price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the Shares of the Company as the owner thereof on the bank account designated by such owner.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

8.3 The MRPS are subordinated to all type of creditors but senior to the Ordinary Shares.

8.4 Redeemed MRPS bear no voting rights and have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds."

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to amend the new article 10.7, formerly article 9.7, of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the Chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any such person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors."

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the new article 16, formerly article 15, of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, minus the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

16.2. Subject to the provisions of the Law and these Articles, the general meeting of Shareholders may decide to declare and pay dividends in the following order:

16.2.1 the holders of the MRPS are entitled to a first preferred fixed cumulative dividend (the "Cumulative Dividend Right") at the annual rate of 8.78% per year (on the basis of a 360 day year on the basis of actual days elapsed) over the nominal amount of the MRPS, increased by any amount of share premium or other reserve amount paid in connection to the subscription or the acquisition by the relevant holder of its MRPS (the "Capital Investment"). Pertaining to the calendar year 2014 the holders of the MRPS are entitled to the Cumulative Dividend Right on the basis of the actual days elapsed in 2014 starting on 7 January 2014. It being understood that the Cumulative Dividend Right is a right to be paid in priority to the holders of the MRPS in any year in which the Company has made sufficient Profits;

16.2.2. the balance (if any) shall be allocated to the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of the Shareholders.

For the purposes of this article 16.2., "Profits" means any net profits available for distribution at the level of the Company as determined in accordance with Luxembourg legal and accounting principles.

16.3. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is authorised to decide and to distribute interim dividends in accordance with the provisions of article 16.2. above.”

#### *Ninth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the new article 17, formerly article 16 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 17. Dissolution and liquidation.**

17.1. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in the following order of priority:

17.2.1. first, in paying to each holder of MRPS in respect of each MRPS of which it is the holder, 100% of the Capital Investment thereof;

17.2.2. second in paying to each holder of MRPS in respect of each MRPS of which it is the holder, the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of the Cumulative Dividend Right;

17.2.3. the balance (if any) shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Shares.

#### *Tenth resolution*

The sole shareholder resolves that from the share premium account attached to the Ordinary Shares in the amount of four million five hundred and fifty-two thousand nine hundred and eighty-eight Euro (EUR 4,552,988), an amount of one hundred and seven thousand nine hundred and thirty-two Euro (EUR 107,932) shall be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve of the Company, the amount of the share premium account attached to the Ordinary Shares shall be equal to four million four hundred and forty-five thousand fifty-six Euro (EUR 4,445,056).

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the french translation**

L'an deux mille quatorze, le six janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

Croissant Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 59389494,

représentée par Raphaëlle Marcel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "Croissant Holding B.V." est l'actionnaire unique de EQT BW S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.675, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) réparti en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'actionnaire prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie d'actions ordinaires de la Société (les «Actions Ordinaires»), chaque Action Ordinaire ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes de la Société en trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie d'actions privilégiées obligatoirement rachetables («APOR»), chaque APOR ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

L'actionnaire unique décide que les droits financiers attachés à la nouvelle catégorie d'APOR et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quarante-huit mille trois cent vingt euros (1.048.320 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à un million soixante-dix-neuf mille trois cent vingt euros (1.079.320 EUR) par la création et l'émission de cinq cent huit mille six cent soixante (508.660) Actions Ordinaires et cinq cent trente-neuf mille six cent soixante (539.660) APOR d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

*Souscription et paiement*

Ainsi, Croissant Holding B.V., prénommé, a souscrit à cinq cent huit mille six cent soixante (508.660) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, avec une prime d'émission de quatre millions cinq cent

cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (4.552.988 EUR) et à cinq cent trente-neuf mille six cent soixante (539.660) nouvelles APOR d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune avec une prime d'émission de quarante-deux millions neuf cent quarante-huit mille trois cent quarante euros (42.948.340 EUR).

Ces actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) avec une prime d'émission totale de quarante-sept millions cinq cent un mille trois cent vingt-huit euros (47.501.328 EUR) sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-huit millions cinq cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit euros (EUR 48.549.648) dont: (i) un million quarante-huit mille trois cent vingt euros (1.048.320 EUR) seront alloués au capital social de la Société, (ii) quatre millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (4.552.988 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission attaché aux Actions Ordinaires et (iii) quarante-deux millions neuf cent quarante-huit mille trois cent quarante euros (42.948.340 EUR) seront alloués au compte de prime d'émission attaché aux APOR.

La preuve des paiements susmentionnés a été donnée.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

##### **« Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-dix-neuf mille trois cent vingt euros (1.079.320 EUR) divisé en:

- cinq cent trente-neuf mille six cent soixante (539.660) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
  - cinq cent trente-neuf mille six cent soixante (539.660) actions privilégiées obligatoirement rachetables (les "APOR");
- ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Les Actions Ordinaires et les APOR sont chacune référées comme une "Catégorie d'Actions". Les "Actions" signifie les Actions de toute Catégorie d'Actions et une "Action" sera interprétée en conséquence.

Les "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions et un "Actionnaire" sera interprété en conséquence.

6.2. L'assemblée générale des Actionnaires peut créer un compte de prime d'émission ou toute réserve librement distribuable qui seront jugés nécessaires ou appropriés. Une telle prime d'émission ou réserve est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

6.3. Toutes les sommes payées par tout Actionnaire à la société par voie de (i) apport en fonds propres de la Société sans émission de nouvelles APOR, Actions Ordinaires ou (ii) prime d'émission suite à l'émission de nouvelles APOR, Actions Ordinaires, seront attribuées à un compte apport en capitaux propres non rémunéré par titres ou à un compte de prime d'émission, respectivement, créé exclusivement pour la Catégorie d'Actions en question. Un tel apport en réserve de capital et/ou prime d'émission sera attaché à cette Catégorie d'Actions seulement, et seuls les détenteurs d'Actions d'une telle Catégorie d'Actions auront droit à l'apport en réserve de capital et/ou à la réserve de prime d'émission (si nécessaire).»

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

##### **« Art. 7. Actions.**

7.1. Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote. Les APOR sont sans droit de vote tel que prévu par l'article 44 de la Loi et l'article 8.1 des Statuts. Les Actions peuvent être représentées, à la demande du propriétaire, par un certificat représentant une seule Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions peuvent être sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la Loi et les Statuts, racheter ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué, en conformité avec les dispositions légales.»

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide d'insérer un nouvel article 8 des statuts de la Société et de renuméroter en conséquence les articles suivants des statuts.

Le nouvel article 8 aura la teneur suivante:

##### **« Art. 8. Actions privilégiées obligatoirement rachetables.**

8.1. Les détenteurs d'APOR ont droit de vote à toutes les assemblées générales d'Actionnaires convoquées pour régler toutes les affaires en relation avec les APOR (ex. détermination du Droit au Dividende Cumulatif (tel que défini par l'article 16 ci-dessous) attaché à tout APOR, la distribution effective de dividendes sur les APOR, la conversion des APOR en Actions Ordinaires).

En plus, conformément à l'article 46 de la Loi, les détenteurs d'APOR ont droit de vote aux assemblées générales des Actionnaires convoquées pour régler les affaires suivantes:

- l'émission de nouvelles actions avec droits préférentiels;
- la détermination du Droit au Dividende Cumulatif attaché aux APOR;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme sociale.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les détenteurs d'APOR ne disposent pas d'un droit de vote en plus de ce qui précède et ce qui suit.

Les détenteurs d'APOR auront les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les assemblées, dans l'hypothèse où, nonobstant l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Droit au Dividende Cumulatif n'a pas été payé dans sa totalité pour une raison quelconque pendant une période de deux exercices successifs et jusqu'au moment où tous les Droits au Dividende Cumulatif auront été payés en totalité.

Dans les cas pour lesquels les détenteurs d'APOR ont droit de vote, les Actions Ordinaires de la Société porteront une voix par action et les APOR porteront une voix par action.

Sans préjudice de ce qui précède, les détenteurs d'APOR ont le droit de recevoir les mêmes convocations, documents, rapports et information que les détenteurs d'Actions Ordinaires.

8.2 Les APOR émis par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la Loi. Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, toutes les APOR souscrites et entièrement libérées, seront rachetables à la demande de la Société partiellement ou en totalité, au plus tard dix (10) ans après leur émission (la "Date de Rachat Obligatoire"). Le Rachat aura lieu suivant une décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

Le rachat d'APOR ne peut se faire qu'en utilisant (i) les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris les Comptes de Réserve des APOR) ou (ii) les produits d'une nouvelle émission faite dans le but d'un tel rachat.

Sauf disposition contraire des Statuts, le prix de rachat de chacun des APOR doit correspondre au montant nominal, plus tout montant de prime d'émission ou autre montant de réserve payé en rapport avec la souscription ou l'acquisition des APOR qui sont rachetées, plus tout Droit au Dividende Cumulatif accumulé accru mais non versé (le "Prix de Rachat").

Une fois rachetées, ces APOR seront immédiatement annulées par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Lorsqu'une décision de racheter les APOR a été prise, le paiement du Prix de Rachat applicable aux APOR à racheter, peut être différé, en tout ou partie, si la Société ne dispose pas de fonds suffisants pour le paiement des APOR à racheter. Dans ce cas, la Société pourra toujours racheter les APOR et ne devra payer au moment du rachat que la partie du Prix de Rachat que la Société est en mesure de payer avec les fonds disponibles pour le paiement.

Ensuite, la Société devra, par priorité à tout autre montant payable relatif au capital social, payer aux anciens détenteurs d'APOR, dès qu'elle dispose de fonds suffisants disponibles pour le faire, le solde de tous montants dus en rapport avec ce rachat.

Si la Loi ne permet pas à la Société de racheter tous les APOR à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'APOR que la Société est alors autorisée à racheter. Un tel rachat se fera sur une base proportionnelle à chacun des détenteurs d'APOR.

Au moins cinq (5) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou un système de messagerie 24h/24 reconnu internationalement, à tout détenteur nominatif d'APOR à racheter, à la dernière adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actions de la Société, notifiant au détenteur le nombre d'APOR à racheter, précisant la date de rachat, le Prix de Rachat, les formalités nécessaires à la soumission des APOR à la Société en vue du rachat et la détermination du Prix de Rachat, tel que prévu par cet article 8. Tout défaut de donner cette notice ou tout défaut y contenu affectera la validité du rachat.

Chaque détenteur d'APOR à racheter devra restituer à la Société le ou les certificats, s'il en existe, relatifs à ces APOR. Le Prix de Rachat de ces APOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît dans le registre des Actions de la Sociétés comme étant le propriétaire, sur le compte bancaire désigné à cet effet par ce propriétaire.

Un montant équivalent à la valeur nominale, ou, en l'absence d'une telle valeur, le pair comptable, de toutes les APOR rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires, sauf en cas de réduction de capital social souscrit; la réserve pourra être utilisée uniquement pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation des réserves. Cette réserve n'est pas requise dans le cas d'un rachat utilisant les produits d'une nouvelle émission faite dans le but de ce rachat.

8.3 Les APOR sont subordonnées à tous types de créanciers mais prévalent sur tout autre Catégorie d'Actions.

8.4 Les APOR rachetées n'ont aucun droit de vote et pas le droit de recevoir des dividendes ou boni de liquidation.»

#### Septième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le nouvel article 10.7, anciennement article 9.7., des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Les procès verbaux d'une réunion du Conseil d'Administration peuvent être signés (i) par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou (iii) par le Président et le secrétaire s'il en a été nommé à la réunion du Conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration à une telle réunion du Conseil d'Administration.»

#### Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le nouvel article 16, anciennement article 15, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

##### **Art. 16. Distribution des bénéfices.**

16.1. Chaque année au 31 décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits devront être établis.

Les profits de la Société, après déduction des frais généraux et charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelque raison que ce soit, elle a été entamée.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration et aux lieu et temps tels que déterminés par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds des dividendes dans leur devise de paiement. Un dividende déclaré non payé pour une Action pendant cinq (5) années, sera perdu par le détenteurs d'une telle Action, laquelle reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

16.2. Sujet aux dispositions de la Loi et des Statuts, l'assemblée générale des Actionnaires peut décider de déclarer et de payer des dividendes dans l'ordre suivant:

16.2.1 Les détenteurs d'APOR ont droit à un premier dividende cumulatif fixe privilégié (le "Droit au Dividende Cumulatif") au taux annuel de 8,78 % par an (sur la base de 360 jours annuels sur la base des jours effectivement écoulés) sur le montant nominal d'APOR, augmenté par tout montant de prime d'émission ou autre montant de réserve payé en rapport avec la souscription ou l'acquisition par le détenteur en question de ses APOR (l'"Investissement en Capital"). Pour l'année civile 2014, les détenteurs d'APOR ont un Droit au Dividende Cumulatif, sur la base des jours effectivement écoulés en 2014 à partir du 7 janvier 2014. Etant entendu que le Droit au Dividende Cumulatif constitue le droit des détenteurs d'APOR d'être payé en priorité pour toute année durant laquelle la Société a réalisé suffisamment de Bénéfices;

16.2.2 le solde (le cas échéant) doit être attribué au(x) détenteur(s) des Actions Ordinaires suivant une décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

Pour les besoins de l'article 16.2., "Bénéfices" signifie tout bénéfice net disponible pour distribution au niveau de la Société, tel que déterminé conformément aux principes juridiques et comptables de Luxembourg.

16.3. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de l'article 16.2. ci-dessus.»

#### Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le nouvel article 17, anciennement article 16, des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

##### **Art. 17. Dissolution et liquidation.**

17.1. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommée(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui précisera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux Actionnaires dans l'ordre de priorité suivant:

17.2.1. premièrement, en payant à chaque détenteur d'APOR, pour chaque APOR dont il est le détenteur, 100% de l'Investissement en Capital s'y rapportant;

17.2.2. deuxièmement, en payant à chaque détenteur d'APOR, pour chaque APOR dont il est le détenteur, le montant total de toute somme accumulée et/ou non versée du Droit au Dividende Cumulatif;

17.2.3. le solde (le cas échéant) sera distribué parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires.

61690

*Dixième résolution*

Les actionnaires décident que du compte de la prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires d'un montant de quatre millions cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (4.552.988 EUR), un montant de cent sept mille neuf cent trente-deux euros (107.932 EUR) sera allouée à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale de la Société, le montant du compte de prime d'émission sera égale à quatre millions quatre cent quarante-cinq mille cinquante-six euros (4.445.056 EUR).

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marcel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039405/459.

(140045134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration En date du 20 février 2014*

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission en qualité d'Administrateurs de Madame Cécile Decomps-Leroy et de Monsieur Philippe Grumberg, démissions qui lui ont été présentées en date respectives du 21 janvier 2014 et du 29 janvier 2014.

Le Conseil d'Administration décide de pourvoir à leurs remplacements et de coopter avec effet immédiat:

- Monsieur Rosendo Duran, Head of Life Insurance WPS, né le 23/01/1960, à Nkongsamba (Cameroun) demeurant professionnellement à «Tour Granite» 189 rue d'Aubervilliers F-75886 Paris Cédex 18 (France). Monsieur Rosendo Duran accepte ce mandat d'administrateur en remplacement de Mme Cécile Decomps-Leroy.

- Monsieur Jérôme Audran, Directeur Financier de SGBT, né le 11 juillet 1973 à Lorient (France), demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg. Monsieur Jérôme Audran accepte ce mandat en remplacement de M. Philippe Grumberg.

Monsieur Rosendo Duran et Monsieur Jérôme Audran termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en 2014.

Les nominations de Monsieur Rosendo Duran et Monsieur Jérôme Audran seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée des actionnaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Life Insurance Broker S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014040360/27.

(140046381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Eclat Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.091.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040717/11.

(140047566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Coditel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.176.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of January.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. DEFICOM TELECOM S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.937 (hereinafter "Deficom Telecom"); and

2. ALTICE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.906 (hereinafter "AH").

Deficom Telecom and AH are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The Shareholders are both hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned to record the following:

(i) the appearing parties are the Shareholders of CODITEL MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 3 Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.176, incorporated by virtue of a deed received by the undersigned notary, on 28 June 2011, published in the Mémorial C, number 2280 dated 26 September 2011, modified pursuant to a deed held before the undersigned notary on 14 December 2011, published in the Mémorial C, number 502 dated 25 February 2012.

(ii) that the Shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) are duly represented and expressly state having been duly informed beforehand, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda; and

(iii) the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Acknowledgment of the resignation of the two Category B managers of the Company, Mr. Thomas Le Bastart de Villeneuve and Mr. Damien de Bettignies;

2. Granting of full discharge to Mr. Thomas Le Bastart de Villeneuve and Mr. Damien de Bettignies with respect to the execution of their mandates;

3. Amendment and restatement of the articles of association of the Company.

The Members having approved the foregoing, the following resolution has been taken:

*First resolution*

The Members resolve to acknowledge the resignation of the two Category B managers of the Company, Mr. Thomas Le Bastart de Villeneuve and Mr. Damien de Bettignies with effect as of the date of the present meeting.

*Second resolution*

The Members resolve to grant full discharge to Mr. Thomas Le Bastart de Villeneuve and Mr. Damien de Bettignies with respect to the execution of their mandates.

*Third resolution*

The Members resolve to resolve to amend and restate the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

**“Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office**

**1. Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2. Art. 2. Name.** The Company shall bear the name "CODITEL MANAGEMENT S.à r.l.".

**3. Art. 3. Corporate object.** The Company's purpose is:

3.1 To provide to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates of the Company") management services, by way of holding a manager / director position;

3.2 To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

3.3 To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

3.4 Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

3.5 To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

3.6 To grant to any Affiliates of the Company any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates of the Company);

3.7 To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

3.8 Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**5. Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Chapter II - Share capital, Shares and Transfer of shares**

**6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 15,000.-) represented by twelve thousand five hundred (15,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7. Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

**8. Art. 8. Shareholders' rights.**

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

**9. Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**10. Art. 10. Transfer of the shares.**

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III - Management

**11. Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.**

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**13. Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the joint signature of any two managers, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

**14. Art. 14. Delegation and Agent of the sole manager or the board of managers.** The Sole Manager or the Board of Managers or any two managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**15. Art. 15. Meeting of the board of managers.**

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

**16. Art. 16. Liability of the managers.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

#### Chapter IV - Shareholders' meetings

##### 17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by any manager, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V - Accounting year and Annual accounts

**18. Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

##### 19. Art. 19. Annual accounts and Annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

##### 20. Art. 20. Allocation of profits and Interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

#### Chapter VI - Liquidation and Dissolution

##### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

### Chapter VII - Applicable law

**23. Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

#### Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société DEFICOM TELECOM S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 3 Boulevard, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160.937 («Deficom Telecom»);

2. La société ALTICE HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 3 Boulevard, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 174.906 («AH»).

Deficom Telecom et AH sont ci-après collectivement les «Associés».

Les Associés sont tous deux dûment représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, pré-qualifiées, demandent au notaire d’acter ce qui suit:

(i) les parties comparantes sont les Associés de CODITEL MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.176, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2280 en date du 26 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 502 en date du 25 février 2012 (la «Société»);

(ii) les Associés, représentant l’intégralité du capital de la Société de EUR 15.000,- (quinze mille euros) sont représentés et déclarent expressément avoir été dûment informés et peuvent ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l’ordre du jour; et

(iii) l’ordre du jour est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Constatation de la démission des gérants de catégorie B Monsieur Thomas Le Bastart de Villeneuve et Monsieur Damien de Bettignies avec effet à la date des présentes;

2. Quitus donné à Monsieur Thomas Le Bastart de Villeneuve et à Monsieur Damien de Bettignies pour l’exécution de leur mandat;

3. Modification et refonte des Statuts de la Société.

Ensuite, les Associés, déclarant avoir été dûment convoqués, ont délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Les associés décident approuvent la démission des gérants de Catégorie A, Monsieur Thomas Le Bastart de Villeneuve et Monsieur Damien de Bettignies, qui prendra effet à la date des présentes.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident de donner quitus à Monsieur Thomas Le Bastart de Villeneuve et à Monsieur Damien de Bettignies pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**2. Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée "CODITEL MANAGEMENT S.à r.l."

**3. Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est:

3.1 D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Sociétés Affiliées de la Société»), des services de gestion, par la nomination d'un gérant / administrateur;

3.2 De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

3.3 D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels et intérêts, tel que la Société le jugera utile;

3.4 De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les céder ou en disposer en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

3.5 De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

3.6 D'octroyer aux Sociétés Affiliées de la Société tout concours, prêt, avance ou garantie (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées de la Société);

3.7 D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

3.8 De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**5. Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Chapitre II - Capital social, Parts sociales et Transfert des parts**

**6. Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 15.000,-) représenté par douze mille cinq cents (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7. Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**8. Art. 8. Droits des associés.**

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

**9. Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**10. Art. 10. Transfert des parts.**

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

### Chapitre III - Gérance

**11. Art. 11. Conseil de gérance.**

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

**12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**13. Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

**14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut(vent) déléguer ses/leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.**

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

**16. Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV - Assemblées générales

##### 17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par tout gérant, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### Chapitre V - Exercice social et Comptes annuels

**18. Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### 19. Art. 19. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

##### 20. Art. 20. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividendes.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et Dissolution

### 21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

**22. Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou d'un quelconque de ses associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**23. Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate, par le présent acte, qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039341/443.

(140045554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

### **Alu-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 144, Z.I. Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 154.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALU-CONCEPT S. à r.l.*

Référence de publication: 2014040561/10.

(140046965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

### **Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 43.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.259.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1111 du 25 mai 2014.

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2014041306/14.

(140048438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Catania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.048.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 mars 2014*

1. MM. Daniel Guillermo SIMONUTTI, Jorge Alberto DEL AGUILA et Martin Francisco Antranik EURNEKIAN ont démissionné de leur mandat de gérants de catégorie A.

2. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. MM. Julio Ernesto GUTIÉRREZ CONTE, né à Buenos Aires (Argentine), le 17 mars 1957, demeurant professionnellement à Honduras 5839, Buenos Aires, Argentine et Fermín GUTIERREZ CONTE, né à Buenos Aires (Argentine), le 12 novembre 1986, demeurant professionnellement à Honduras 5839, Buenos Aires, Argentine, ont été nommés comme gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Le nombre des gérants a été diminué de six (6) à quatre (4).

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Catania S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040629/20.

(140047194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.181.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of February.

before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary resident in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cheyne Special Situations Fund L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, established at 42, North Church Street, Harbour Centre Building, KY- KY1 - 1108 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman trade registry under number CR - 13999 (the Sole Shareholder),

being the holder of the entire issued share capital Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having a share capital EUR 12,500, registered with the Luxembourg commerce and companies register under number B 140181 (the Company).

The Company was incorporated on 3 July 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 5 August 2008 under number 1914, page 91854. Since that date, the Company's articles of association have not been amended.

The Sole Shareholder is hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney granted under private seal, and provided to the undersigned notary.

After having been signed *ne varietur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint CoDeLux S.A., a public limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize the Liquidator to perform its duties with all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Sole Shareholder resolves to authorize the Liquidator to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law and approves that the Liquidator may on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Sole Shareholder resolves to authorize the Liquidator to make, and shall make, subject to the drawing-up of interim liquidation accounts, advance payments on the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to (i) realise all the Company's assets on the best possible terms and (ii) to pay all its debts.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to discharge (quitus) the managers of the Company for the performance of their duties until the date hereof to the extent legally permissible. The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt, as the actions of the Company, the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive, to the extent legally permissible, its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six février.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Cheyne Special Situations Fund L.P., un limited partnership organise et existant suivant les lois des Iles Cayman, établi au 42, North Church Street, Harbour Centre Building, KY- KY1 - 1108 Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR - 13999 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est le détenteur de la totalité du capital social de Cheyne Special Situations Investments (No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140181 (la Société).

La Société a été constituée le 3 juillet 2008, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 5 août 2008 sous le numéro 1914, page 91854. A compter de cette date, les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant pour adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé présentée au notaire instrumentant.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer CoDeLux S.A., une société à responsabilité limitée organisée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant comme siège social le 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique autorise le Liquidateur à passer tous les actes et exécutera toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi et le Liquidateur, peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique donne pouvoir au Liquidateur de faire, sous condition de l'établissement de comptes intérimaires de liquidation, des avances sur boni de liquidation.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique donne ordre au Liquidateur de procéder dans les meilleures conditions à (i) la réalisation de l'actif et (ii) au paiement de toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de donner quitus aux gérants de la Société pour leur mandat dans la mesure permise par la loi. L'Associé Unique décide de prendre acte, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société, les actions entreprises par les gérants de la Société pour la période commençant à la date de constitution de la Société et prenant fin à la date des présentes et de renoncer, dans la mesure prévue par la loi, à son droit d'intenter une action juridique contre les gérants en raison de leur gestion de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2274. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040631/114.

(140046821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Piklift S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78/b2, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.014.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040305/10.

(140046603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**In Vogue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 142.944.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IN VOGUE S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014040827/12.

(140047561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Intaj Luminus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.315.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Francis KESSELER notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- INTAJ CAPITAL II LP, a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP13911; and

- INTAJ CAPITAL II (NON-GCC) LP, a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP13915,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two (2) proxies given on February 20, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of Intaj Luminus S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18.000,00) represented by eighteen thousand (18.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
INTAJ CAPITAL II LP, prenamed . . . . .	14.231	USD 14.231,00
INTAJ CAPITAL II (NON-GCC) LP, prenamed . . . . .	3.769	USD 3.769,00
Total . . . . .	18.000	USD 18.000,00

The amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Manager*

Mr. Nabil Triki, Senior Executive Officer, born on August 11, 1971 in Ohio, United States of America with professional address at DIFC, Al Fattan Currency House, Tower 2, Office 1502, P.O. Box: 213137, Dubai, United Arab Emirates.

*Category B Manager*

Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

- INTAJ CAPITAL II LP, un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP13911; et

- INTAJ CAPITAL II (NON-GCC) LP, un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 23 Buckingham Gate, London SW1E 6LB, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP13915,

ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 20 février 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Intaj Luminus S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à dix-huit mille Dollars Américains (USD 18.000,00) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
INTAJ CAPITAL II LP, prénommé . . . . .	14.231	USD 14.231,00
INTAJ CAPITAL II (NON-GCC) LP, prénommé . . . . .	3.769	USD 3.769,00
Total . . . . .	18.000	USD 18.000,00

Le montant de dix-huit mille Dollars Américains Euro (USD 18.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

#### Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### Gérant de Catégorie A

Mr. Nabil Triki, Senior Executive Officer, né le 11 août 1971 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au DIFC, Al Fattan Currency House, Tower 2, Office 1502, P.O. Box: 213137, Dubai, Emirats Arabes Unis.

##### Gérant de Catégorie B

M. Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039493/358.

(140045936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

#### **Carbon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.705.

#### *Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

CARBON FINANCE SA

Référence de publication: 2014040628/15.

(140047376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Gevrey Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lucy V Finance S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.512.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of March.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

there appeared:

Venus Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 172.150 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Flora Siegert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Lune Investissement S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 168.512 (the "Company"), incorporated on 27 April 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 2 June 2012, number 1373.

The articles of association of the Company have been amended previously on 19 October 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 11 December 2012, number 2998, on 19 November 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 22 January 2013 number 156 and on 6 March 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Gevrey Investissement S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zehnten Tage des Monats März.

Vor Uns, Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, welcher Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Venus Finance S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 172.150 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Flora Siegert, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Lune Investissement S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 168.512 (die «Gesellschaft»), gegründet am 27. April 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Ersetzung von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 2. Juni 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 1373.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 19. Oktober 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 11. Dezember 2012 im Mémorial, Nummer 2998, am 19. November 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 22. Januar 2013 im Mémorial, Nummer 156 und am 6. März 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, dabei im Mémorial veröffentlicht zu werden.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Gevrey Investissement S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

*Alleiniger Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr 1.100,- Euro geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. SIEGERT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2014. Relation: RED/2014/503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 18. März 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014039549/108.

(140045727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and fourteen on the thirteenth day of February.

Before us Me Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner Goldman Sachs Management GP GmbH, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, LLC here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

11. EQT III Limited, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting (1) in its capacity as general partner of EQT III (General Partner) LP in turn acting in its capacity as general partner to EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III

UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & Co. KG and (2) in its capacity as manager of the EQT III Co-Investment Scheme and as general partner to the EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

12. EQT IV Limited a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as general partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership and EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT IV GmbH & Co. KG and as manager of the EQT IV Co-Investment Scheme here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

13. FS TM S.à. r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fosse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.162, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

14. FS Management 4 S.à. r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fosse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.297, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

15. Christoph Paul Sander, born on 11 January 1962, in Beirut with private address at 43, The Avenue, Tadworth, KT 2D5 DB Surrey, United Kingdom, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

16. Lulep AB, a private limited liability company constituted under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556534-9320, having its registered office at Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Sweden, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

17. FS TM II S.à. r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fosse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 174.477, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

18. FS Invest II S.à. r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fosse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107850, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

19. 2337323 Ontario Limited, a limited liability incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, with its registered office at 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, registered with the Ministry of Government Services of the Province of Ontario under number 2337323, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

20. Kirkby Invest A/S, a limited liability company organised under the laws of Denmark, with its registered office at Koldingvej 2, 7190 Billund, Denmark, registered with the Danish Business Authority under registration number 31 15 98 30, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholders of the above named persons and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of "FS Invest S.à.r.l.", having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.851 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, on April 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation were last modified before the undersigned notary on December 18, 2013, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Cancellation of one hundred and forty eight thousand six hundred ninety one (148,691) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each held by the Company in its own capital following redemptions from participants.

2) Following the cancellation, reduction of the issued capital by an amount of twenty nine million seven hundred and thirty eight thousand two hundred Danish Kroner (DKK 29,738,200.-) from the present amount of two billion one hundred and twenty eight million one hundred eighty nine thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 2,128,189,800.-) to two billion ninety eight million four hundred and fifty one thousand six hundred Danish Kroner (DKK 2,098,451,600.-) consisting of ten million four hundred ninety two thousand two hundred fifty eight (10,492,258) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

3) Decision to consequently amend Article 7, paragraph 1 of the Company's Articles to reflect the decrease of the issued capital.

Then, the participants take the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to cancel one hundred and forty eight thousand six hundred ninety one (148,691) parts, having a par value of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) per part held by the Company in its own capital following redemptions from participants.

*Second resolution*

Following the cancellation, the general meeting resolves to reduce the issued capital by an amount of twenty nine million seven hundred and thirty eight thousand two hundred Danish Kroner (DKK 29,738,200.-) from the present amount of two billion one hundred and twenty eight million one hundred eighty nine thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 2,128,189,800.-) to two billion ninety eight million four hundred and fifty one thousand six hundred Danish Kroner (DKK 2,098,451,600.-) consisting of ten million four hundred ninety two thousand two hundred fifty eight (10,492,258) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 7, paragraph 1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the company is fixed at two billion ninety eight million four hundred and fifty one thousand six hundred Danish Kroner (DKK 2,098,451,600.-) represented by ten million four hundred ninety two thousand two hundred fifty eight (10,492,258) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., une «limited partnership» (société en commandite simple) constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 12329 avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» Goldman Sachs

Management GP GmbH, ici représenté par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, LLC ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 15650 avec siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA no 42401 avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 16293, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS Advisors, L.L.C., ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11. EQT III Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Bailiwick of Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 3719, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant (1) en qualité de «general partner» de EQT III (General Partner) LP qui à son tour agit en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, et en qualité de «managing limited partner» de EQT III GmbH & Co. KG et (2) de «manager» de EQT III Co-Investment Scheme et en qualité de «general partner» de EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. EQT IV Limited une société à responsabilité limitée de Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41751, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (General Partner) Limited Partnership, à son tour agissant en sa capacité de «general partner» de EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership et EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership et de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & Co. KG et de manager de EQT IV Co-Investment Scheme, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13. FS TM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B169.162, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14. FS Management 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro

B168.297, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. Christoph Paul Sander, né le 11 janvier 1962 à Beyrouth, demeurant à 43, The Avenue, Tadworth, KT 2D5 DB Surrey, Royaume-Uni, ici représenté par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé,

16. Lulep AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556534-9320, ayant son siège social à Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Suède, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

17. FS TM II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174.477, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

18. FS Invest II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B107.850, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

19. 2337323 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, enregistrée auprès du Ministère des Services du Gouvernement de la Province de l'Ontario sous le numéro 2337323, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

20. Kirkby Invest A/S, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Danemark, ayant son siège social à Koldingvej 2, 7190 Billund, Danemark, enregistrée auprès de l'Administration Danoise du Commerce sous le numéro 31 15 98 30, ici représentée par Me Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée «FS Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.851 («la Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné Maître Paul BETTINGEN, le 28 avril 2005, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» le 26 septembre 2005 numéro 944. Les statuts ont été modifiés en dernier devant le notaire précité le 18 décembre 2013, pas encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants, en qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1) Annulation de cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-onze (148.691) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune détenues par la Société dans son capital propre suite aux rachats des parts des associés.

2) Suite à l'annulation, réduction du capital émis d'un montant de vingt-neuf millions sept cent trente-huit mille deux cents Couronnes Danoises (29.738.200,-) pour le passer de son montant actuel de deux milliards cent vingt-huit millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 2.128.189.800,-) à un montant de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent cinquante-et-un mille six cent Couronnes Danoises (DKK 2.098.451.600,-) consistant en dix millions quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-huit (10.492.258) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.3) Décision d'amender en conséquence l'Article 7, alinéa 1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital émis.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-onze (148.691) parts ayant une valeur de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune détenues par la Société dans son capital propre suite aux rachats des parts des associés.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'annulation, l'assemblée générale décide de réduire le capital émis d'un montant de vingt-neuf millions sept cent trente-huit mille deux cents Couronnes Danoises (29.738.200,-) pour le passer de son montant actuel de deux milliards cent vingt-huit millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 2.128.189.800,-) à un montant de deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent cinquante-et-un mille six cent Couronnes Danoises (DKK 2.098.451.600,-) consistant en dix millions quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-huit (10.492.258) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précitée, l'Article 7, alinéa 1 des Statuts est amendé et s'énonce à présent comme suit:

« **Art. 7.** Le capital émis de la société est fixé à deux milliards quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent cinquante-et-un mille six cent Couronnes Danoises (DKK 2.098.451.600,-) représenté par dix millions quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-huit (10.492.258) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Etant donné l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039444/308.

(140045778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2014*

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Les membres du Conseil d'administration prennent note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle des trois administrateurs et de l'administrateur délégué de la Société est la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

BLUE BIRD IMMO S.A.

Référence de publication: 2014040608/16.

(140047373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Sandhurst Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.361.

---

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 mars 2014 à 14.30 h

est révoqué le mandat de Mr. Christopher J. Williams en tant que administrateur et administrateur-délégué avec effet rétroactif au 22 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041070/14.

(140047567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.350.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «C.F.T. FINANCE S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 février 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2902.

- que la société «C.F.T. FINANCE S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36350,

constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 19 avril 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1860 du 29 juillet 2008,

se trouve à partir de la date du 26 février 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 13 février 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040621/27.

(140047307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.582.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «C.O.G.P.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 février 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2903.

- que la société «C.O.G.P.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63582,

constituée suivant acte notarié en date du 27 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 10 juin 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2303 du 27 octobre 2010,

se trouve à partir de la date du 26 février 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 7 février 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040622/27.

(140047350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Livin Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.266.

En date du 10 mars 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- la société POLYFORM S.A. a cédé les 20 parts sociales qu'elle détenait à la société Unit S.à r.l.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société LIVIN REAL ESTATE est la suivante:

- POLYFORM S.A. détient .....	80 parts sociales
- Unit S.à r.l. sise 17, rue des Bains à L-1212 Luxembourg RCS Luxembourg B 185269 .....	20 parts sociales
Total .....	100 Parts sociales

Référence de publication: 2014040875/15.

(140047220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Kaplumba, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.606.

Im Jahre zwei tausend vierzehn, den zwölften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Großherzogtum Luxemburg),

IST ERSCIENEN:

Herr Gilles SCHWIRTZ, Angestellter, geboren in Luxemburg, am 29. Oktober 1966, wohnhaft in L-8128 Bridel 4, rue de l'Ecole,

hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Angestellte, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. März 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte und ersuchte den unterzeichneten Notar Nachstehendes zu beurkunden

Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KAPLUMBA, mit Sitz in L-8070 Bertrange 5, Rue des Mérovingiens, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 153.606 (NIN 2010 2418 469) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 4. Juni 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1482 vom 20. Juli 2010.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-).

Alsdann hat der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den nachfolgenden Beschluss gefasst:

*Einziger Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck zu ergänzen mittels Einfügung eines neuen ersten Absatzes. Der erste Absatz von Artikel 2 der Statuten erhält demzufolge folgenden Wortlaut:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Zweck der Gesellschaft sind Dienstleistungen im Bereich der Stahlindustrie sowie der Handel von Produkten und Anlagen für die Stahlindustrie."

*Erklärung*

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 mars 2014. Relation: ECH/2014/516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. März 2014.

Référence de publication: 2014040851/39.

(140047585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Linear System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 153.599.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2013:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Ganash Lokanathen a démissionné de sa fonction en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014040864/13.

(140047368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**La Vital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 141.796.

Le siège social de Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 30 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040859/13.

(140047374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 108.103.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 17 mars 2014*

L'Assemblée Ordinaire de l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1) Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Stanislas Chevalet, demeurant au 17, Rue du Commerce, F-7501 5 Paris
- Monsieur Yvan Juchem, demeurant au 1, Rue Belle-Vue, L-8832 Rombach
- Madame Barbara Bavay, demeurant professionnellement au 16, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- Monsieur Philippe Viénot, demeurant professionnellement au 59, Rue de la République, F-93100 Montreuil S/Bois
- Monsieur Jean-Gil Saby, demeurant au 193, Rue de l'Université, F-75007 Paris
- Monsieur Luc Henrard, demeurant professionnellement au 50 av. JF Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Monsieur Danilo Giuliani, demeurant professionnellement au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014. L'Assemblée décide de laisser les places des administrateurs non renouvelés vacantes.

2) L'Assemblée décide de nommer Mazars Luxembourg comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014040862/28.

(140047602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Weiler-Bau (Lux) GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 39.537.

Hierdurch teilen wir Ihnen mit, dass mit Wirkung vom 30. Juni 2012 die Geschäftsanteile des Gesellschafters Anton Weiler schenkweise auf seine Kinder Jürgen Weiler, wohnhaft in 54634 Bitburg (Deutschland), Hahnenberg 66 mit 27 Anteilen und Andrea Grumbach-Weiler wohnhaft in 54634 Bitburg (Deutschland), Am Tennisplatz 21 mit 17 Anteilen übertragen wurden.

Herr Anton Weiler ist nunmehr nicht mehr Gesellschafter der GmbH und Herr Jürgen Weiler hält 60 Anteile und Frau Andrea Grumbach-Weiler 40 Anteile an der Gesellschaft.

Weiler Jürgen / Grumbach-Weiler Andrea

*Technischer Geschäftsführer / Administrativer Geschäftsführer*

Référence de publication: 2014041173/15.

(140047036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Yineal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.726.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 10 janvier 2014*

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires le 10 janvier 2014 que:

Suite à la démission avec effet immédiat de Monsieur Luc Sunnen de son poste de gérant, est nommé Monsieur Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg (France), adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères à L-1274 Howald au poste de gérant, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/03/2014.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014041186/16.

(140046938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Vitis Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 49.922.

*Extrait de l'AGO de VITIS LIFE S.A. du 12 mars 2014**Quatrième résolution*

L'assemblée générale ratifie la démission de Monsieur Marc STEVENS en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale ratifie la démission de Monsieur Frédéric GENET en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale ratifie la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Jacques PETERS.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Michael MOHR en qualité d'administrateur arrive à échéance ce jour et décide en conséquence de renouveler son mandat jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Suite aux décisions prises par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration sera désormais composé de Messieurs:

1. Olivier de JAMBLINNE de MEUX (2018),
2. Bernard JACQUEMIN (2018),
3. Nicolas LIMBOURG (2018),
4. Michael MOHR (2017).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que réviseur pour l'exercice 2014 et pour un mandat de un an la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7.

Référence de publication: 2014041163/23.

(140047030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Evia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.366.

*Extract of resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on February 14, 2014*

1. The registered office of the Company is transferred from 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg to 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg with effective date February 15, 2014.

Certified true

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 février 2014*

1. Le siège social de la Société est transféré du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet au 15 février 2014.

Certifiée sincère et conforme

Manager

Référence de publication: 2014041422/17.

(140047818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**WS Invest S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 169.634.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der WS Invest S.C.A., SICAV-FIS, die am 18. März 2014 in Luxemburg stattfand:*

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer Ernst & Young S. A., mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach zum Wirtschaftsprüfer der WS Invest S.C.A., SICAV-FIS mit Wirkung vom 18. März 2014 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der WS Invest S.C.A., SICAV-FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. März 2014.

Für WS Invest S.C.A., SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014041182/17.

(140047420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Hestia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.089.

**EXTRAIT**

En date du 20 mars 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Cédric Muenze, né le 17 octobre 1985, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Virginia Strelen, administrateur;
- Cédric Muenze, administrateur;
- Erik Johan Cornelis Schoop, administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041491/18.

(140047733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Enet Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 166.598.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Massimo Raschella est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Veridice Sàrl, Commissaire aux Comptes, est la suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2014.

ENET INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2014041430/19.

(140048393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Rigby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 58.042.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 juin 2013, déposé le 2 juillet 2013 sous la référence L130109073 et publié le 21 août 2013 au Mémorial C n° 2027 sous la référence 2013088042/17)

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 10 mars 2014*

- La cooptation de Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

RIGBY S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014040337/19.

(140046097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Halym SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.301.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 novembre 2013*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALYM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014040790/16.

(140046767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.056.780,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.695.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014040944/12.

(140046929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**German Logistics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.954.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 10 mars 2014, que l'associé unique de la Société, Logikor Europe Holdings II S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) German Holdings VII S.à r.l. (anciennement German Office VII Investment S.à r.l.), société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.322, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. German Holdings VII S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014040769/19.

(140046850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**NDPB Ventures S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 166.965.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1<sup>er</sup> juin 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* NDPB Ventures S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166965

\* Dont le siège social sis au 55, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

et ce avec effet au 29 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2014.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014040950/20.

(140047488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Overlord R4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 169.854.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 18 septembre 2013*

Le siège social a été transféré de L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich à L-2210 Luxembourg 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Overlord R4 S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014040272/15.

(140046390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Altomare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 73.132.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 18 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et M. Franck BETH, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour *ALTOMARE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040560/16.

(140047521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Future Investments 2005 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 112.185.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mars 2014 que:

Il a été décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2018:

- Monsieur Benoît Bauduin, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Patrick Moinet, en tant qu'Administrateur;
- Monsieur Luc Géronchal, en tant qu'Administrateur; et
- BF Consulting S.à r.l., en tant que Commissaire.

La société prend acte du changement d'adresse des administrateurs et du commissaire, à savoir:

- Monsieur Patrick Moinet au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;
- Monsieur Benoît Bauduin au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Monsieur Luc Géronchal au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- BF Consulting S.à r.l. au 16, rue de Larochette, L-9391 Reisdorf

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040761/23.

(140047153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Sifold S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.867.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 18 mars 2014*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans le mandat de

- Edouard DETRY administrateur de sociétés, demeurant à B-4890 Thimister-Clermont, 24 Tribezone
- Xavier Etienne, administrateur de société, né le 11 février 1968, demeurant à 259A Messitert B-4880 Aubel
- Jean Pierre Detry, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1967, demeurant à 3 Tribezone B-4890 Clermont et celui du commissaire aux comptes SAFILUX, 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014041085/16.

(140046811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Trap 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 185.303.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

- 1) Madame Ana Patricia CASTRO ANJOS, agent immobilier, née à Montijo (Portugal) le 15 septembre 1976, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 52, rue des Charbons, agissant en son nom personnel.
- 2) Madame Ana Raquel DE CASTRO ANJOS, coiffeuse, née à Alcochete (Portugal) le 1<sup>er</sup> juillet 1982, demeurant à L-4510 Oberkorn, 56, route de Belvaux, agissant en son nom personnel.
- 3) Monsieur Antonio Manuel MADEIRA FERREIRA, employé, né à Guarda (Portugal) le 13 février 1982, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 27, rue de l'Usine, agissant en son nom personnel.
- 4) Monsieur André Filipe CABRAL BATISTA, agent de sécurité, né à Açores-Celorico Da Beira (Portugal) le 15 février 1982, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 52, rue des Charbons, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

“TRAP 4 S.à r.l.”.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la petite restauration.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant.

Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas pré-visés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Madame Ana Patricia CASTRO ANJOS le comparant sub 1) . . . . .	25 parts
2.- Par Madame Ana Raquel DE CASTRO ANJOS, le comparant sub 2) . . . . .	25 parts
3.- Par Monsieur Antonio Manuel MADEIRA FERREIRA, le comparant sub 3) . . . . .	25 parts
4.- Par Monsieur André Filipe CABRAL BATISTA, le comparant sub 4) . . . . .	25 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4051 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.

Est nommé gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Ana Patricia CASTRO ANJOS, agent immobilier, née à Montijo (Portugal) le 15 septembre 1976, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 52, rue des Charbons.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social et pour chaque activité susvisée, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CASTRO ANJOS A., CASTRO ANJOS R., MADEIRA FERREIRA, CABRAL BATISTA, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/03/2014. Relation: EAC/2014/3776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039818/141.

(140045749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.